



CANADIAN FENCING FEDERATION
TEAMWORK. PERFORM. INSPIRE

MANUEL DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE 2025/2026 CADETS ET JUNIORS

Préparé par : Fédération canadienne
d'escrime

Mis à jour le 23 août 2025 www.Fencing.ca

Courriel : ed@fencing.ca



Table des matières

- 1. INTRODUCTION**
- 2. MODIFICATIONS APPORTÉES AU PRÉSENT MANUEL**
- 3. COMITÉ CONSULTATIF DE HAUTE PERFORMANCE (CCHP)**
- 4. COMITÉ DE SÉLECTION DE HAUTE PERFORMANCE (CSHP)**
- 5. RETRAIT DE LA SÉLECTION**
- 6. CONFLITS D'INTÉRÊTS**
- 7. EXIGENCES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE**
- 8. EXIGENCES EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ**
- 9. CANDIDATURE AU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE (PHP)**
- 10. CLASSEMENT DE SÉLECTION DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE**
- 11. CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS ET DU MONDE CADETS ET JUNIORS DE 2026**
- 12. POLITIQUE DE LA FCE EN MATIÈRE D'APPELS DE SÉLECTION**
- 13. DATES DE SÉLECTION**
- 14. COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES POUR LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE - ÉPÉE ET FLEURET**
- 15. COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES POUR LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE SABRE MASCULIN**
- 16. COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES POUR LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE - SABRE FÉMININ**
- 17. POLITIQUES D'INSCRIPTION ET DE SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES DE LA FIE ET DE LA CEE**



18. DISPOSITIONS DE SÉLECTION À LA SUITE D'UNE BLESSURE OU D'UNE MALADIE DOCUMENTÉE

19. SPORT SÉCURITAIRE

20. PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES (PAA)

ANNEXE A : TABLEAU DES POINTS DE HAUTE PERFORMANCE JUNIOR ET CADET

Note du traducteur : Pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.



1. INTRODUCTION

Le présent manuel contient les politiques de sélection que la Fédération canadienne d'escrime (FCE) utilisera pour sélectionner les athlètes juniors et cadets qui représenteront le Canada aux Championnats du monde de 2026, aux Championnats panaméricains de 2026 et à d'autres événements internationaux au cours de la saison 2025-2026. Ces informations permettront aux athlètes et à leurs entraîneurs d'élaborer leurs plans annuels d'entraînement et de compétition pour la saison.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour garantir l'exactitude des informations contenues dans ce manuel, nous conseillons aux lecteurs de consulter le directeur de la haute performance de la FCE (hpd@fencing.ca) s'ils ont des questions sur l'un des éléments qui y figurent.

De même, les dates des compétitions internationales de sélection sont exactes à la date de publication du présent manuel, mais les dates et les événements peuvent changer et changent effectivement. Veuillez vérifier les détails de la compétition avant de finaliser vos préparatifs de voyage. En outre, il incombe aux athlètes (et à leurs entraîneurs personnels) de se familiariser avec les informations contenues dans le présent document.

2. MODIFICATIONS AU PRÉSENT MANUEL

La FCE a pris toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que le contenu de ce manuel reste exact pendant toute la saison, mais en cas de changements, notamment en ce qui concerne les compétitions de sélection internationales, le directeur de la haute performance (DHP), en consultation avec le comité consultatif de la haute performance (CCHP), se réserve le droit d'apporter à ce manuel les modifications qu'il juge nécessaires pour garantir la sélection des meilleures équipes pour les événements de chaque saison.

Toute modification apportée au présent manuel sera communiquée directement à tous les membres du programme de haute performance. Cette clause ne peut être utilisée pour justifier des modifications après une compétition ou des épreuves de sélection faisant partie de la procédure de nomination interne, sauf en cas de circonstances imprévues.

La présente section a également pour objet de permettre d'apporter au présent manuel les modifications qui pourraient s'avérer nécessaires en raison d'une erreur typographique ou d'un manque de clarté dans une définition ou une formulation avant que cela n'ait une incidence sur les athlètes. Ces modifications doivent avoir pour but d'éviter tout litige quant à la signification des dispositions du présent manuel et non de permettre d'apporter des modifications afin de justifier la sélection d'athlètes autres que ceux qui auraient été sélectionnés autrement.

Toutes les modifications doivent être raisonnablement justifiables conformément aux principes fondamentaux de justice naturelle et d'équité procédurale.



3. COMITÉ CONSULTATIF DE HAUTE PERFORMANCE (CCHP)

Le Comité consultatif de haute performance sera consulté sur l'élaboration et l'interprétation des critères de sélection et du manuel, ainsi que sur toute modification ultérieure apportée au manuel. Il sera composé des membres suivants :

- Le directeur de la haute performance (président).
- Au moins trois entraîneurs nationaux (un par arme).
- Un membre ayant une expérience de la compétition et/ou de l'entraînement au niveau international.
- Un membre représentant le conseil d'administration de la FCE.
- Le directeur général de la FCE.
- Tout autre membre supplémentaire nommé par le directeur de la haute performance sur une base ponctuelle, lorsque cela est jugé pertinent pour une question spécifique.

4. COMITÉ DE SÉLECTION DE HAUTE PERFORMANCE (CSHP)

Le comité de sélection de haute performance procédera à la sélection initiale pour tous les championnats du monde et les championnats de zone panaméricains. Il sera composé des membres suivants :

- Le directeur de la haute performance (DHP) (président).
- L'entraîneur national (ou son représentant) pour l'arme appropriée.
- Le directeur général de la FCE.
- Le président du FCE ou un représentant du conseil d'administration de la FCE désigné par le président de la FCE.
- Un représentant du CCHP, à l'exclusion des membres susmentionnés.

5. RETRAIT DE LA SÉLECTION

Le CSHP se réserve le droit de retirer un athlète de la sélection dans les cas suivants :

- Si l'athlète ne respecte pas le plan annuel d'entraînement et de compétition désigné du Programme de haute performance (PHP). Des dérogations peuvent être demandées avant un événement spécifique. Les dérogations seront accordées au cas par cas par le DHP en consultation avec l'entraîneur national.
- Si l'athlète ne satisfait pas aux critères spécifiques de préparation à la performance communiqués par écrit par l'entraîneur national, tels que les réunions obligatoires, l'engagement auprès de l'ÉIS, le respect des autres, etc.
- Si l'athlète n'a pas rempli les responsabilités identifiées dans l'«entente de l'athlète du PHP».
- Si l'athlète a des dettes impayées auprès de la FCE
- Pour se conformer à une décision prise par l'instance disciplinaire compétente concernant une violation du code de conduite par l'athlète.



6. CONFLITS D'INTÉRÊTS

En cas d'apparence de conflit d'intérêts (par exemple, lorsqu'un athlète pressenti pour la sélection est un membre de la famille, un élève ou un membre du même club qu'un membre du comité), le membre du comité sera remplacé comme suit :

- Le DHP sera remplacé par une personne nommée par le directeur général de la FCE.
- L'entraîneur national sera remplacé par une personne nommée par le DHP.
- Le directeur général de la FCE sera remplacé par une personne nommée par le président.
- Le président de la FCE sera remplacé par un autre membre du conseil d'administration nommé par ce dernier.

7. EXIGENCES DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Les athlètes doivent être inscrits au PHP pour être admissibles à participer à toute compétition internationale (épreuves satellites de la FIE, Coupes du monde, compétitions de la Confédération européenne d'escrime, Championnats panaméricains et du monde). Ce manuel décrit les politiques et procédures relatives aux éléments suivants :

- Candidature au PHP
- Sélection des athlètes de HP pour les équipes nationales pour :
 - o Championnats panaméricains cadets et juniors de zone de 2026.
 - o Championnats du monde cadets et juniors de 2026.
- Sélection des athlètes de HP pour les Coupes du monde cadets, juniors et seniors désignées et non désignées.
- Sélection des athlètes de HP pour les compétitions CEE désignées et non désignées.
- Sélection des athlètes de HP pour les épreuves satellites FIE non désignées.

8. EXIGENCES EN MATIÈRE DE CITOYENNETÉ

Les tireurs doivent être citoyens canadiens, posséder un passeport canadien valide et être admissibles à représenter le Canada avant les dates limites de sélection applicables pour participer à toute épreuve nécessitant une licence FIE (Coupes du monde satellites FIE, Coupes du monde seniors, Coupes du monde cadets et juniors, compétitions Grand Prix), ou pour être sélectionnés pour tout championnat du monde, Universiades, championnats panaméricains, jeux panaméricains ou jeux olympiques ou paralympiques.



Les résidents permanents titulaires d'une licence CEE valide peuvent s'inscrire uniquement aux épreuves internationales de la Confédération européenne d'escrime (CEE). Les résidents permanents seront sélectionnés pour les épreuves CEE après les citoyens canadiens éligibles et selon le classement de HP à jour à la date de la sélection.

Les tireurs qui souhaitent changer de nationalité aux fins de l'enregistrement auprès de la FIE doivent d'abord contacter par écrit le directeur de la haute performance pour lui faire part de leur souhait de changer de représentation vers ou depuis le Canada, en expliquant les raisons de leur demande et en joignant tout document justificatif. Les règles relatives au changement d'affiliation nationale sont régies par la FIE (voir la règle administrative 1.4 et l'article 9.2 des statuts de la FIE).

9. CANDIDATURE AU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE (PHP)

Pour être admissible au PHP, un athlète doit :

- Être titulaire d'une licence de la FCE valide pour la saison 2025-2026, obtenue auprès de l'association provinciale d'escrime à l'adresse [2025-26 FCE Memberships](#)
- Acheter une licence de la FIE et/ou une licence de la CEE pour la saison 2025-2026.
- Être citoyen canadien ou résident permanent ;
- Remplir le formulaire de candidature au PHP sur <https://fencing.ca/PHP-application/>
- Ne pas avoir de dettes impayées auprès de la FCE.

La FCE peut rejeter une demande d'adhésion au PHP ou suspendre l'adhésion d'un athlète au PHP s'il existe des motifs valables de le faire.

Les exemples de motifs qui peuvent justifier un rejet ou une suspension de l'adhésion au PHP comprennent, sans s'y limiter, les dettes financières impayées envers la FCE et tout comportement qui enfreint le Code de conduite et d'éthique de la FCE ou le Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport (CCUMS). Les points de sélection de HP obtenus pendant une suspension ne seront pas attribués, même une fois la suspension levée.

INSCRIPTION NORMALE : 500,00 \$ si le paiement est effectué au plus tard le 25 septembre 2025.

INSCRIPTION TARDIVE : 650,00 \$ si le paiement est effectué le 26 septembre 2025 ou après.

REMARQUE :

Seuls les résultats des compétitions qui débutent après la finalisation de la demande d'inscription au PHP et le paiement seront inclus dans le classement du PHP. Les résultats des compétitions ayant débuté avant la fin du processus de candidature n'apparaîtront pas dans le classement du PHP (par exemple, un athlète qui s'inscrit et paie les frais de 650 \$ à 10 h HNE le premier janvier 2026 ne pourra compter que les résultats des compétitions qui débutent après 10 h HNE le 1^{er} janvier 2026.



Attentes de la FCE envers les athlètes de HP lors des compétitions internationales

La FCE valorise le professionnalisme sportif, le travail d'équipe, l'inclusion, le dévouement et l'engagement de tout son personnel, de ses athlètes et de ses bénévoles. Sur la base de ces valeurs, nous définissons clairement nos attentes envers tous les membres du programme de l'équipe nationale.

Soutien aux athlètes (individuel et en équipe) :

Tout athlète inscrit par la FCE pour représenter le Canada dans une discipline lors d'une compétition internationale de la FIE ou de la CEE dans les catégories cadets, juniors ou seniors doit :

- Être physiquement présent dans la zone de compétition d'escrime pour soutenir l'équipe canadienne de cette arme pendant la journée de compétition par équipe (que l'athlète participe ou non à la compétition). Aucun athlète n'est autorisé à s'absenter de l'épreuve par équipe (qu'il participe ou non à la compétition) sans l'accord écrit du coach national et du DHP quatorze (14) jours avant l'épreuve.
- Porter une veste de survêtement de l'équipe canadienne de la FCE pour l'épreuve par équipe (tant pour les athlètes qui participent à la compétition que pour ceux qui soutiennent l'équipe).
- Pour toutes les épreuves par équipe de la Coupe du monde senior, être présent au dîner d'équipe la veille de la compétition par équipe, sauf instruction contraire de l'entraîneur de l'équipe.
- Pour toutes les épreuves par équipe de la Coupe du monde junior, être prêt à participer à l'épreuve par équipe. Les tireurs participants seront responsables du paiement des frais d'équipe de la FIE. L'entraîneur du projet lors de la compétition sélectionnera les tireurs pour l'épreuve par équipe.
- Si un athlète n'est pas en mesure de respecter les règles ci-dessus, il est prié de contacter l'entraîneur national et le DHP au moins quatorze (14) jours avant l'événement. Chaque cas sera examiné et approuvé par l'entraîneur national et le DHP au cas par cas.

Les exemptions suivantes pourront être accordées par le DHP et l'entraîneur national :

- Examen scolaire - une lettre sur papier à en-tête de l'école rédigée par l'enseignant est requise.
- Blessure de l'athlète pendant l'épreuve individuelle.
- Toute autre raison exceptionnelle jugée valable par l'entraîneur national et le DHP.



Si un athlète ne se présente pas à l'épreuve par équipe (sauf autorisation écrite ou exemption de l'entraîneur responsable de l'équipe et du DHP), le comité consultatif de HP imposera des sanctions appropriées après consultation de l'entraîneur national. Ces conséquences peuvent inclure, sans s'y limiter, le retrait des points de HP obtenus lors de cette compétition, le retrait de tous les points de HP internationaux obtenus lors d'épreuves internationales précédentes et actuelles, ou le retrait du programme de HP.

10. CLASSEMENT DE SÉLECTION DU PROGRAMME DE HAUTE PERFORMANCE

Le classement de sélection du programme de haute performance est utilisé pour identifier les athlètes qui seront sélectionnés pour les compétitions internationales et pour les possibilités de financement de la FCE. Les athlètes seront classés en fonction de leur total de points obtenus lors des compétitions de sélection désignées de la saison en cours. Les ex aequo dans le classement de HP senior seront départagés comme suit :

- Par le meilleur résultat (tel que défini par les points de HP) dans les compétitions internationales désignées.
- En cas d'égalité, le meilleur résultat sera déterminant.
- Si l'égalité persiste, par la position obtenue par chaque athlète lors de sa dernière compétition internationale désignée (Coupe du monde FIE)

Seuls les athlètes inscrits au programme de haute performance apparaîtront dans le classement de sélection du PHP.

11. CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS ET DU MONDE CADETS ET JUNIORS DE 2026

La FCE sélectionnera quatre athlètes par arme et par catégorie de sexe pour chacun des Championnats panaméricains cadets et juniors et des Championnats du monde cadets et juniors.

Il existe deux (2) voies de qualification pour les athlètes qui souhaitent se qualifier pour les équipes des Championnats panaméricains et du monde cadets et juniors de 2026.

Voie 1 (Sélection ChM senior de 2025) – Pour les tireurs cadets et/ou juniors qui ont été sélectionnés pour représenter le Canada aux Championnats du monde **SENIOR** de 2025 dans des épreuves individuelles ou par équipe sur la base des critères de sélection senior. L'athlète doit avoir été **CLASSÉ** parmi les quatre (4) premiers du classement **SENIOR** de haute performance et s'être qualifié pour les Championnats du monde **SENIOR** de 2025 grâce à des



points de sélection de HP et en répondant aux critères (et non par remplacement suite à une blessure ou au refus d'un autre athlète).

Les athlètes qui ont été sélectionnés pour les Championnats du monde seniors en raison de leur classement (c'est-à-dire parmi les quatre (4) premiers du classement senior de HP), mais qui ont décliné en raison d'une blessure et ont signalé cette blessure conformément à la politique de la FCE en matière de blessures (voir la section 17 de ce manuel), devront également satisfaire aux critères pour se qualifier via la voie 1.

Les athlètes éligibles à la voie 1 **DOIVENT** satisfaire aux critères ci-dessous pour être sélectionnés au sein de l'équipe des Championnats panaméricains et du monde cadets et juniors de 2026 :

1. Participer à toutes les compétitions de la Coupe du monde senior désignées (à l'exception des épreuves du Grand Prix) dans leur catégorie d'arme avant la date de sélection (le 23 février 2026) pour les Championnats du monde cadets/juniors. Les athlètes doivent également être disponibles et présents pour chaque épreuve par équipe, qu'ils soient sélectionnés ou non pour participer à l'épreuve par équipe. Les athlètes peuvent être dispensés de participer à une compétition de la Coupe du monde senior si l'entraîneur national, le DHP et le directeur général de la FCE les y autorisent, à condition qu'une demande écrite soit soumise au moins quatorze (14) jours avant la compétition. L'autorisation peut être accordée pour des raisons qui incluent, sans s'y limiter : les engagements scolaires, les engagements sportifs de la NCAA, les urgences familiales ou autres raisons similaires. L'athlète doit envoyer un courriel à l'entraîneur national, au DHP et au directeur général au plus tard quatorze (14) jours avant la Coupe du monde pour expliquer pourquoi il doit manquer une épreuve désignée.
2. Des exceptions aux critères ci-dessus peuvent être accordées en cas de blessure d'un athlète l'empêchant de participer aux championnats du monde seniors de 2025 ou à des compétitions de la saison 2025/26, conformément à la politique en matière de blessures.

Les athlètes suivants peuvent être éligibles pour la voie de qualification 1 lors de la saison 2025/26, sous réserve de remplir les critères ci-dessus :

- Épée masculine junior : Nicholas Zhang
- Épée féminine junior : Ruien (Angel) Xiao, Nicole Xuan, Julia Yin
- Fleuret masculin junior : Jia Bao (Bowen) Xu
- Fleuret féminin junior : Yunjia (Lucia) Zhang, Nadia Hayes
- Épée féminine cadette : Julia Yin
- Fleuret masculin cadets : Jia Bao (Bowen) Xu

Les athlètes qui sont admissibles à la voie 1 ET qui satisfont aux critères ci-dessus seront classés avant tous les autres athlètes dans le classement par points des cadets et des juniors de haute performance (HP), quels que soient leurs points de HP réels.

Voie 2 (POINTS DE HP) – Les tireurs cadets et juniors peuvent se qualifier pour les équipes des Championnats panaméricains et du monde cadets et juniors de 2026 en gagnant des points de haute performance (HP) lors de compétitions désignées. Les tireurs les mieux classés au classement de HP cadets et juniors seront sélectionnés pour l'équipe de 2026 après que les athlètes qui se sont qualifiés par l'entremise de la voie 1 auront été sélectionnés. Veuillez consulter le programme de sélection de l'équipe nationale cadets et juniors pour chaque arme



afin de connaître le nombre de compétitions comptant pour les points de HP et la liste des compétitions désignées pour la saison 2025-2026. La date de sélection du 12 mars 2026 sera le dernier jour pour marquer des points de HP.

Critère de départage pour la sélection aux Championnats du monde cadets et juniors :

Si deux (2) tireurs ou davantage sont à égalité au classement de HP junior, le départage se fera comme suit :

- Par le meilleur résultat (tel que défini par les points de HP) parmi les compétitions internationales désignées.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition internationale (FIE) sénior désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition internationale (FIE) junior désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition internationale CAN sénior désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition internationale CAN junior désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition senior désignée de la Coupe du Canada.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition junior de la Coupe du Canada désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le classement de HP junior final obtenu lors de la saison 2024/2025.



Si deux (2) tireurs ou davantage sont à égalité au classement de HP cadet, l'égalité sera départagée comme suit :

- Par le meilleur résultat (tel que défini par les points de HP) parmi les compétitions internationales désignées.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition internationale senior désignée (FIE).
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition internationale junior désignée (FIE).
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition CAN senior désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition CAN junior désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition CAN cadette désignée.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition senior désignée de la Coupe du Canada.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition junior désignée de la Coupe Canada.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le meilleur résultat en termes de place dans le résultat le plus récent obtenu par chaque athlète lors d'une compétition cadette désignée de la Coupe du Canada.
- Si l'égalité persiste, elle sera départagée par le classement final de HP cadet obtenu lors de la saison 2024/2025.

LES ATHLÈTES SÉLECTIONNÉS POUR LES CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS ET DU MONDE CADETS ET JUNIORS DOIVENT RÉPONDRE AUX EXIGENCES SUIVANTES POUR QUE LEUR SÉLECTION SOIT FINALISÉE :

- Les tireurs doivent confirmer leur participation aux Championnats du monde en répondant au courriel de sélection (à l'adresse suivante: hpc@fencing.ca) envoyé à tous les tireurs. Les tireurs doivent répondre dans les soixante-douze (72) heures suivant la réception du courriel de sélection. Si aucune réponse n'est reçue dans ce délai, la sélection sera considérée comme refusée.
- Les tireurs doivent arriver et repartir aux dates communiquées par le directeur de la haute performance.
- L'attribution des chambres d'hôtel sera effectuée par la FCE pour TOUS les tireurs cadets et



juniors de l'équipe canadienne. Sauf décision contraire du directeur de la haute performance, les tireurs séjourneront avec leurs coéquipiers, tel qu'attribué par le directeur de la haute performance, pendant toute la durée de leurs épreuves. Les parents et tuteurs doivent prendre eux-mêmes leurs dispositions pour l'hébergement à l'hôtel.

- Le paiement des frais d'hôtel et des transferts aéroport des athlètes doit être effectué avant la date indiquée dans la lettre de sélection.
- La sélection pour les équipes cadettes et juniors des Championnats du monde est conditionnelle au respect des critères ci-dessus.

12. POLITIQUE DE LA FCE EN MATIÈRE D'APPELS DE SÉLECTION

En cas de litige concernant la sélection, les athlètes peuvent consulter la *politique de la FCE en matière d'appels relatifs à la sélection*

en cliquant sur le lien suivant :

<http://fencing.ca/wp-content/uploads/Appeals-Policy.pdf>



13. DATES DE SÉLECTION

CHAMPIONNATS DU MONDE CADETS ET JUNIORS de 2026

- **Date : du 4 u 12 avril 2026**
- **Lieu : Rio de Janeiro, Brésil**
- **Date de sélection : 23 février 2026 (après la Coupe du Canada de février)**
- **Nombre d'athlètes : 4 (juniors), 3 (cadets)**

CHAMPIONNATS PANAMÉRICAINS CADETS ET JUNIORS de 2026

- **Date : du 15 février au 1er mars 2026 (à confirmer)**
- **Lieu : à déterminer**
- **Date de sélection : 8 janvier (fleuret et épée) 20 janvier (sabre) 2026**
- **Nombre d'athlètes : 4**



14. COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES POUR LA SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE ÉPÉE ET FLEURET

Les compétitions désignées pour chaque arme et chaque catégorie d'âge sont indiquées ci-dessous.

Pour l'épée et le fleuret cadets et juniors, les résultats suivants s'appliqueront au classement final utilisé pour sélectionner les athlètes pour les Championnats du monde cadets et juniors.

- Résultats de la Coupe du Canada et des Championnats canadiens : Cadets - les neuf (9) meilleurs (sur onze (11) épreuves cadettes, juniors et seniors), Juniors - les six (6) meilleurs (sur sept (7) épreuves juniors et seniors)
- Résultats aux NAC : Cadets - six (6) meilleurs résultats (sur 7), Juniors - quatre (4) meilleurs résultats (sur 5)
- Meilleur résultat (sur 2) en Coupe du monde junior
- Les trois (3) meilleurs résultats (sur 4) en Coupe du monde senior ou en Grand Prix

Pour plus de précisions, les six (6) meilleurs résultats des sept (7) épreuves CAN suivantes compteront pour les points cadets :

- NAC d'octobre : Div 1, juniors et cadets
- NAC de novembre : Div 1, Cadets
- NAC de février : Div 1, Junior

Et les quatre (4) meilleurs résultats parmi les cinq (5) épreuves CAN suivantes compteront pour les points juniors

- NAC d'octobre : Div 1, Junior
- NAC de novembre : Div 1
- NAC de février : Div 1, Junior

Remplacement des épreuves NAC :

- Les athlètes cadets peuvent décider à l'avance de remplacer jusqu'à deux (2) résultats NAC (cadets, juniors ou seniors) en utilisant leur deuxième résultat à la Coupe du monde junior (2 sur 2 au lieu du meilleur sur 2) et/ou leur quatrième résultat à la Coupe du monde senior ou au Grand Prix (4 sur 4 au lieu des 3 meilleurs sur 4). Pour ce faire, ils doivent en informer par écrit le DHP avant la date limite d'inscription de la USFA pour chaque événement NAC auquel ils décident de ne pas participer et indiquer quelle Coupe du monde ou quel Grand Prix junior ou senior ils souhaitent utiliser comme remplacement.
- Les athlètes juniors peuvent décider à l'avance de remplacer jusqu'à deux (2) résultats NAC (junior ou senior) en utilisant leur deuxième résultat en Coupe du monde junior (2 sur 2 au lieu du meilleur sur 2) et/ou leur quatrième résultat en Coupe du monde senior ou Grand Prix (4 sur 4 au lieu des 3 meilleurs sur 4). Pour ce faire, ils doivent informer par écrit le DHP avant la date limite d'inscription de la USA Fencing pour chaque NAC, des épreuves NAC auxquelles ils décident de ne pas participer et des Coupes du monde ou Grands Prix juniors ou seniors qu'ils souhaitent utiliser en remplacement.



COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES - ÉPÉE ET FLEURET CADETS ET JUNIORS COMPÉTITIONS NATIONALES ET DE LA USFA

	CC#1	CC #2	CC#3	CC#4	NAC n°1	NAC n° 2	NAC n° 3
ÉPÉE MASCULINE							
dates	25 mai	28-30 septembre	28 novembre - 1er décembre	20-22 février	2-6 octobre	14-17 novembre	13-16 février
Lieux	Ontario	Kingston	Vancouver	Calgary	Salt Lake City	Fort Worth	À déterminer
ÉPÉE FEMININE							
dates	25 mai	28-30 septembre	28 novembre - 1er décembre	20-22 février	2-6 octobre	14-17 novembre	13-16 février
Lieux	Ontario	Kingston	Vancouver	Calgary	Salt Lake City	Fort Worth	À déterminer
FLEURET MASCULIN							
dates	25 mai	28-30 septembre	28 novembre - 1er décembre	20-22 février	2-6 octobre	14-17 novembre	13-16 février
Lieux	Ontario	Kingston	Vancouver	Calgary	Salt Lake City	Fort Worth	À déterminer
FLEURET FEMININ							
dates	25 mai	28-30 septembre	28 novembre - 1er décembre	20-22 février	2-6 octobre	14-17 novembre	13-16 février
Lieux	Ontario	Kingston	Vancouver	Calgary	Salt Lake City	Fort Worth	À déterminer

COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES - COMPÉTITIONS INTERNATIONALES CADETTES ET JUNIORS À L'ÉPÉE ET AU FLEURET

	Int#1	Int#2	Int#3	Int#4	Int#5	Int#6
ÉPÉE MASCULINE						
dates	31 octobre-2 novembre	6-9 novembre	4-7 décembre	3-4 janvier	23-25 janvier	5-6 th -Février
lieux	San Salvador CMJr	Fujairah CMSr	Vancouver CMSr	Bâle CMJr	Doha GP	Heidenheim CMSr
ÉPÉE FEMININE						
dates	31 octobre-2 novembre	6-9 novembre	4-7 décembre	5-6 janvier	23-25 janvier	6-8 février
Lieux	San Salvador CMJr	Fujairah CMSr	Vancouver CMSr	Udine CMJr	Doha GP	Wuxi CMSr
FLEURET MASCULIN						
dates	31 octobre-2 novembre	7-9 novembre	5-7 décembre	13-15 décembre	9-11 janvier	7-5 février
Lieux	Istanbul CMJr	Tunis CMSr	Tokyo CMSr	Bangkok CMJr	Paris CMSr	Turin GP
FLEURET FEMININE						
dates	31 octobre-2 novembre	7-9 novembre	5-7 décembre	13-15 décembre	9-11 janvier	7-5 février



Lieux	Istanbul CMJr	Belgrade CMSr	Busan CMSr	Bangkok CMJr	Hong Kong CMSr	Turin GP
--------------	------------------	---------------	------------	-----------------	----------------------	----------

15. SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE - COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES SABRE MASCULIN

REMARQUE IMPORTANTE : pour la saison 2025/26, les Coupes du monde seniors de la FIE et les compétitions du Grand Prix ne seront pas utilisées comme épreuves de qualification désignées au niveau cadet et junior pour les tireurs de sabre masculin. Cette décision sera réévaluée pour les saisons suivantes.

Pour le **sabre masculin cadet**, les résultats suivants s'appliqueront au classement final :

- Résultats de la Coupe du Canada et des Championnats canadiens : neuf (9) meilleurs résultats chez les cadets (sur l'ensemble des onze (11) épreuves cadettes, juniors et seniors)
- Résultats du NAC : le meilleur résultat sur 2 chez les cadets, 1 sur 2 chez les juniors et 1 sur 3 en division 1 des épreuves suivantes du NAC :
 - NAC d'octobre : Div 1, juniors et cadets
 - NAC de novembre : Div 1, cadets
 - NAC de février : Div 1, juniors
- CEE – Meilleur des 2 résultats
- Résultats de la Coupe du monde junior : les 2 meilleurs résultats (sur 3)

Remplacement des épreuves du NAC :

Les athlètes **cadets en sabre masculin** peuvent décider à l'avance de remplacer jusqu'à deux (2) résultats de la NAC (cadets, juniors ou seniors) en utilisant leur deuxième résultat de la Coupe du monde junior (2 sur 2 au lieu du meilleur résultat sur 2) et/ou leur deuxième résultat de la CEE (2 sur 2 au lieu du meilleur résultat sur 2). Pour ce faire, ils doivent en informer le DHP par écrit avant la date limite d'inscription de la USA Fencing pour chaque épreuve NAC à laquelle ils décident de ne pas participer et indiquer quelle épreuve de la Coupe du monde junior ou de la CEE ils souhaitent utiliser en remplacement.

Pour le **sabre masculin junior**, les résultats suivants s'appliqueront au classement final :

- Résultats de la Coupe du Canada et des Championnats nationaux canadiens : les six (6) meilleurs (sur 7 de toutes les épreuves juniors et seniors)
- Résultats de la NAC : le meilleur résultat (sur 2) junior et le meilleur résultat (sur 3) senior des cinq (5) épreuves suivantes de la NAC compteront pour les points au sabre **masculin** junior
 - NAC d'octobre : Div 1, Junior
 - NAC de novembre : Div 1
 - NAC de février : Div 1, Junior
- Résultats de la Coupe du monde junior : les 2 meilleurs résultats (sur 3)

Remplacement des épreuves de la NAC

Les athlètes **juniors en sabre** peuvent décider à l'avance de remplacer jusqu'à deux (2) résultats



de la NAC (cadets, juniors ou seniors) par leur deuxième résultat en Coupe du monde junior (2 sur 2 au lieu du meilleur résultat sur 2). Pour ce faire, ils doivent en informer le DHP par écrit avant la date limite d'inscription de la USA Fencing pour chaque événement NAC auquel ils décident de ne pas participer et indiquer quelle Coupe du monde junior ou senior ils souhaitent utiliser comme remplacement.

La sélection pour les Championnats panaméricains de sabre masculin sera basée sur le nombre de points de HP obtenus au 20 janvier 2026

COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES - ÉPREUVES NATIONALES ET DE LA USFA DE SABRE MASCULIN CADET ET JUNIOR							
	CC n°1	CC n°2	CC n°3	CC n°4	NAC n° 1	NAC n° 2	NAC n° 3
SABRE MASCULIN CADET							
dates	25 mai	28-30 septembre	28 novembre – 1er décembre	20-22 février	2-6 octobre	14-17 novembre	13-16 février
Lieux	Ontario	Kingston	Vancouver	Calgary	Salt Lake City	Fort Worth	À déterminer

COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES - ÉPREUVES INTERNATIONALES DE SABRE MASCULIN CADET					
	Int#1	Int#2	Int#3	Int#4	Int#5
SABRE MASCULIN CADET					
dates	8-9 novembre Budapest	6-7 décembre	13-14 décembre Dormagen	16-18 janvier	31 janvier-1er février
Lieux	CEE	Eislingen CEE	CMJr	Boston CMJr	Plovdiv CMJr

COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES - ÉPREUVES INTERNATIONALES DE SABRE MASCULIN JUNIOR				
	Int#1	Int n° 2	Int#3	Int#4
SABRE MASCULIN JUNIOR				
dates	13-14 décembre	16-18 janvier	31 janvier-1er février	
Lieux	Dormagen CMJr	Boston CMJr	Plovdiv CMJr	



16. SÉLECTION DE L'ÉQUIPE NATIONALE - COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES AU SABRE FEMININ

Pour le **sabre féminin cadet**, les résultats suivants seront pris en compte dans le classement final :

- Résultats de la Coupe du Canada et des Championnats canadiens : neuf (9) meilleurs résultats chez les cadets (sur l'ensemble des onze (11) épreuves cadettes, juniors et seniors)
- Résultats du NAC : six (6) meilleurs résultats (sur 7)
- CEE – le meilleur résultat (sur 2)
- Résultats de la Coupe du monde junior : le meilleur résultat (sur 2) chez les femmes

Pour plus de précisions, les six (6) meilleurs résultats sur les sept (7) épreuves suivantes de la NAC compteront pour les points **du sabre féminin cadet** :

- NAC d'octobre : Division 1, juniors et cadets
- NAC de novembre : Division 1, Cadets
- NAC de février : Div 1, Junior

Remplacement des épreuves de la NAC :

Les athlètes **féminines cadettes en sabre** peuvent décider à l'avance de remplacer jusqu'à deux (2) résultats de la NAC (cadettes, juniors ou seniors) en utilisant leur deuxième résultat à la Coupe du monde junior (2 sur 2 au lieu du meilleur sur 2) et/ou leur deuxième résultat à la CEE (2 sur 2 au lieu du meilleur sur 2). Pour ce faire, elles doivent en informer par écrit le DHP avant la date limite d'inscription de la USA Fencing pour chaque épreuve de la NAC à laquelle elles décident de ne pas participer et indiquer quelle Coupe du monde junior ou quelle épreuve CEE elles souhaitent utiliser comme remplacement.

Pour le **sabre féminin junior**, les résultats suivants s'appliqueront au classement final :

- Résultats de la Coupe du Canada et des Championnats canadiens : les six (6) meilleurs (sur 7 de toutes les épreuves juniors et seniors)
- Résultats de la NAC : les quatre (4) meilleurs (sur 5)
- Résultats de la Coupe du monde junior : le meilleur résultat (sur 2) chez les femmes
- Coupe du monde senior : le meilleur résultat (sur 2) chez les femmes

Pour plus de précisions, les quatre (4) meilleurs résultats parmi les cinq (5) épreuves suivantes de la NAC compteront pour les points **au sabre féminin junior**

- NAC d'octobre : Div 1, Junior
- NAC de novembre : Div 1
- NAC de février : Div 1, Junior

Remplacement des épreuves NAC :

Les athlètes **juniors féminines au sabre** peuvent décider à l'avance de remplacer jusqu'à deux



(2) résultats NAC(cadets, juniors ou seniors) en utilisant leur deuxième résultat à la Coupe du monde junior (2 sur 2 au lieu du meilleur sur 2) et/ou leur deuxième résultat à la Coupe du monde senior (2 sur 2 au lieu du meilleur sur 2). Pour ce faire, elles doivent en informer par écrit le DHP avant la date limite d'inscription de la USA Fencing pour chaque épreuve NAC à laquelle elles décident de ne pas participer et indiquer quelle épreuve de la Coupe du monde junior ou senior elles souhaitent utiliser comme remplacement.

La sélection pour les Championnats panaméricains de sabre féminin sera basée sur le nombre de points de HP obtenus au 20 janvier 2026

**COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES - ÉPREUVES NATIONALES ET ÉPREUVES DE LA USFA
DE SABRE FÉMININ CADET ET JUNIOR**

	CC#1	CC #2	CC#3	CC#4	CAN #1	CAN n° 2	CAN n° 3
CADETTES SABRE							
dates	25 mai	28-30 septembre	28 novembre – 1er décembre	20-22 février	2-6 octobre	14-17 novembre	13-16 février À déterminer
Lieux	Ontario	Kingston	Vancouver	Calgary	Salt Lake City	Fort Worth	

**COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES - ÉPREUVES INTERNATIONALES DE
SABRE FÉMININ CADET**

	Int#1	Int#2	Int#3	Int#4	Int#5
CADETTES SABRE					
dates	6-7 décembre	13-14 décembre	16-18 janvier	7-8 février	
Lieux	Eislingen CEE	Budapest CMJr	Boston CMJr	Prague CEE	

**COMPÉTITIONS DÉSIGNÉES - ÉPREUVES
INTERNATIONALES DE SABRE FÉMININ JUNIOR**

	Int#1	Int #2	Int n° 3	Int n° 4
SABRE JUNIOR FEMININ				
dates	6-8 novembre	22-24 janvier	13-14 décembre	16-18 janvier
Lieux	Oran CMSr	Salt Lake City CMSr	Budapest CMJr	Boston CMJr

Remarques :

- Les épreuves de la NAC peuvent être remplacées par d'autres compétitions si les conditions d'inscription de USA Fencing changent de manière significative.
- Pour les athlètes cadettes, des points de HP seront attribués pour toutes les épreuves cadettes, juniors et seniors organisées dans le cadre des compétitions désignées concernées.
- Pour les athlètes juniors, des points de HP seront attribués pour les épreuves juniors et seniors organisées dans le cadre des compétitions désignées pertinentes.





17. POLITIQUES D'INSCRIPTION ET DE SÉLECTION POUR LES COMPÉTITIONS INTERNATIONALES DE LA FIE ET DE LA CEE

Seule la FCE peut inscrire des tireurs aux Coupes du monde cadets, juniors et seniors désignées ou non désignées, aux Grands Prix ou aux épreuves satellites, via le site web de la FIE, ainsi qu'aux compétitions de la Confédération européenne d'escrime (CEE).

Les athlètes mineurs participant à l'une des épreuves susmentionnées doivent être accompagnés d'un adulte (parent, entraîneur personnel ou autre tuteur, comme indiqué dans une lettre envoyée à la FCE).

Procédures d'inscription : les athlètes du programme de HP ne peuvent faire des demandes d'inscription aux événements de la FIE qu'en ligne via le système d'adhésion. Le lien sera publié sur www.fencing.ca sous l'onglet «Haute Performance».

Pour toutes les compétitions de la CEE, les athlètes doivent faire leur demande d'inscription par courriel à l'adresse internationalentries@fencing.ca.

Seuls les athlètes figurant dans le classement haute performance pour cette arme sont éligibles à la sélection. Pour toute compétition internationale désignée ou non, les athlètes figurant dans le classement du programme de HP ont la priorité sur tous les autres athlètes pour la sélection.

Les athlètes ne doivent pas prendre de dispositions pour leur voyage avant d'avoir reçu un courriel confirmant leur inscription.

Date limite d'inscription : les athlètes du PHP doivent faire leur demande d'inscription au moins trente (30) jours avant le premier jour de compétition de toute compétition FIE désignée ou non désignée OU selon la date limite communiquée par l'entraîneur de l'équipe nationale.

Retraits d'une compétition de la FIE ou de la CEE : Les retraits doivent être reçus par la FCE par courriel à l'adresse suivante : hpc@fencing.ca au moins quatorze (14) jours avant le premier jour de la compétition. Les messages vocaux ne sont pas acceptés. **Les tireurs qui se retirent après la date limite ou qui ne se présentent pas à la compétition se verront infliger une amende équivalente à 500 euros en dollars canadiens et seront suspendus de toute inscription à une compétition internationale future jusqu'au paiement de l'amende.**

Des exceptions à cette amende seront envisagées si l'escrimeur se retire en raison d'un cas de force majeure, tel qu'une blessure ou une maladie, qui l'empêche de participer à la compétition. Un certificat médical doit accompagner la notification de retrait, qui doit être envoyée par courriel avec la demande de retrait avant la date prévue de la compétition.



Limites d'inscription :

La FCE sélectionnera un maximum de neuf (12) tireurs par arme et par catégorie de sexe pour les Coupes du monde cadets et juniors désignées. Si plus de neuf (12) personnes postulent, jusqu'à trois (3) athlètes supplémentaires pourront être sélectionnés et devront contribuer à la totalité des frais d'envoi des arbitres supplémentaires, ainsi qu'à une partie des frais des arbitres nécessaires pour encadrer les neuf (9) athlètes initialement sélectionnés.

La FCE sélectionnera un maximum de douze (12) tireurs par arme et par catégorie de sexe pour les compétitions désignées du circuit européen cadets.

Des frais destinés à couvrir les coûts liés à l'envoi d'un arbitre seront facturés aux athlètes participant aux Coupes du monde cadets, juniors et aux compétitions du circuit européen cadet. Seules les Coupes du monde cadets, juniors et les compétitions du circuit européen cadet désignées par la FCE seront prises en compte pour la sélection de l'équipe nationale pour les Championnats du monde cadets et juniors de 2026 et les Championnats panaméricains cadets et juniors de 2026.

Un maximum de quatre (4) tireurs seront sélectionnés pour toutes les autres épreuves de la Coupe du monde junior et cadets (non désignées). Les athlètes sont encouragés à participer à d'autres Coupes du monde juniors et cadet afin d'acquérir de l'expérience et d'améliorer leur classement de la FIE, mais seuls les résultats des Coupes du monde juniors désignées apparaîtront dans le classement par points de HP. Les Coupes du monde juniors non désignées ne compteront PAS pour les points de PHP.

Date limite d'inscription :

Les athlètes du PHP doivent faire leur demande d'inscription trente (30) jours avant le premier jour de compétition de toute compétition FIE ou CEE désignée ou non désignée.

Procédures d'inscription :

Les athlètes du programme de HP peuvent faire leur demande d'inscription en ligne via le système d'adhésion. Le lien sera publié sur www.fencing.ca sous l'onglet «High Performance» (Haute performance).

Épreuve par équipe : Tous les tireurs sélectionnés pour une Coupe du monde junior désignée doivent être prêts à participer à l'épreuve par équipe et à respecter les conditions énoncées dans la section «Attentes de la FCE envers les athlètes lors des compétitions internationales» (page 5 de ce Livret). Les frais d'inscription à l'épreuve par équipe de la FIE doivent être payés par les tireurs participants. Les tireurs participant à l'épreuve par équipe seront sélectionnés par l'entraîneur national lors de la compétition.



Politiques de sélection :

Toutes les sélections pour une Coupe du monde junior désignée seront effectuées selon les critères suivants :

- Seuls les athlètes figurant dans le classement de haute performance pour cette arme et cette catégorie d'âge sont éligibles pour la sélection.
- La FCE sélectionnera un maximum de douze (12) tireurs pour la Coupe du monde junior désignée dans chaque arme.
- Les athlètes sélectionnés seront classés par ordre de priorité en fonction du classement du PHP junior.

Les sélections pour les Coupes du monde juniors et cadets non désignées seront effectuées selon les critères suivants :

- Seuls les athlètes figurant au classement haute performance pour cette arme et cette catégorie d'âge sont éligibles à la sélection.
- La FCE sélectionnera au maximum quatre (4) tireurs pour la Coupe du monde junior et cadet non désignée dans chaque arme.
- Les athlètes sélectionnés seront classés par ordre de priorité en fonction du classement du PHP junior.

Le nombre d'inscription et les procédures pour les épreuves seniors de la FIE qui ne se déroulent pas au Canada sont documentés dans le manuel senior.

COUPES DU MONDE ET ÉPREUVES DU GRAND PRIX SENIORS ORGANISÉES AU CANADA

Le nombre d'inscription et les procédures pour les épreuves seniors de la FIE organisées au Canada sont indiqués dans le manuel senior.

COUPES NORD-AMÉRICAINES (NAC) (USA FENCING)

Les Coupes nord-américaines (NAC cadets, juniors et de Div I) sont organisées par la USA Fencing et sont désignées comme compétitions internationales de sélection pour le classement de sélection du PHP de la FCE.

Sélection : les tireurs doivent acheter une licence d'escrimeur étranger auprès de la USA Fencing et se conformer aux règles de la USA Fencing.. Les licences d'escrimeur étranger sont disponibles via ce lien : [Adhésions à USA Fencing](#)

LA USFA impose une norme minimale pour les NAC de division 1, exigeant que les tireurs aient un classement «A», «B» ou «C» pour s'inscrire à une NAC de division I.



De plus, pour la saison 2025-2026, USA Fencing imposera des limites d'inscription pour les NAC de division I, junior et cadet. L'explication de la USA Fencing concernant ce processus est disponible ici : [Processus d'inscription à USA Fencing](#)

La FCE publie chaque année une liste des lettres de classement obtenues au Canada et partage ces informations avec USA Fencing afin qu'elle puisse mettre à jour sa base de données.

Les tireurs sont responsables de leur propre inscription et de l'organisation de leur voyage pour les compétitions de USA Fencing.. Avant de réserver vos vols ou vos hôtels pour les événements de la NAC veuillez confirmer toutes les dates, les lieux et les dates limites d'inscription sur le site web de la USFA ici : [USA Fencing](#)

18. DISPOSITIONS DE SÉLECTION À LA SUITE D'UNE BLESSURE OU D'UNE MALADIE DOCUMENTÉE

L'entraîneur national, en collaboration avec le directeur de HP, peut sélectionner pour l'équipe nationale ou pour une compétition un athlète qui a été blessé ou malade pendant une partie de la saison, quel que soit son classement, si, dans les sept (7) jours suivant la blessure ou la maladie, et avant son absence à la compétition, l'athlète a soumis à la FCE un rapport de blessure accompagné d'un plan de rétablissement. L'athlète doit avoir été membre de l'équipe nationale dans sa catégorie au cours des deux (2) saisons précédentes.

<http://fencing.ca/wp-content/uploads/Injury-Form-March-2016.pdf>

19. SPORT SÉCURITAIRE

Tous les athlètes, les parents d'athlètes âgés de moins de dix-huit (18) ans et les entraîneurs qui se rendent à une compétition ou participent aux activités de l'équipe sont tenus de suivre le module [de formation «Safe Sport» \(Sport sécuritaire\)](#) de l'Association canadienne des entraîneurs ou le programme applicable de [Respect et Sport](#), de suivre le **NOUVEAU module de formation «Canadian Safe Sport Program» (CSSP) (Programme canadien pour la sécurité dans le sport)** et de remplir le formulaire [de consentement](#), ainsi que de se familiariser avec les informations figurant sur la page [«Safe Sport» \(Sport sécuritaire\)](#) du site web de la FCE, y compris [le manuel des politiques](#) de la FCE [en matière de sport sécuritaire](#).

20. PROGRAMME D'AIDE AUX ATHLÈTES (PAA)

Pour plus d'informations sur le Programme d'aide aux athlètes (PAA) de la FCE et de Sport Canada, veuillez consulter la documentation sur le site Web de la FCE sous l'onglet Programme de haute performance.





ANNEXE A : TABLEAU DES POINTS DE HAUTE PERFORMANCE JUNIOR ET CADET

Place	FIE Coupe du monde senior	FIE Coupe du monde junior/ Div1 NAC	NAC Junior	Circuit européen cadet	NAC cadette	Coupe Canada senior	Coupe Canada junior	Coupe Canada cadette
1	32000	4000	2000	1000	1000	500	400	300
2e	26000	3000	1500	750	750	400	300	200
3e	20000	2000	1000	500	500	300	200	100
4-8	14000	1500	500	250	250	150	100	50
9-16	8000	1000	250	100	100	75	50	25
17-32	4000	500	100	50	50			
33-64	2000	250	50	25	25			
65-96	1000							

Remarques :

Si une compétition de la CMJr compte moins de 150 concurrents, 75 % des points seront attribués

Si une compétition du Circuit européen cadets compte moins de 125 participants, 75 % des points seront attribués.